



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 106 du 09 juin 2023

## **SOMMAIRE**

### **PRÉFECTURE 44**

#### **Cabinet**

Arrêté préfectoral du 9 juin 2023 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC  
HELLFEST



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles Économiques, de Défense  
et de Protection Civile (SIRACEDPC)

**Arrêté  
portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC HELLFEST**

**Le Préfet de Loire-Atlantique**

- VU** la Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** le Code de la sécurité intérieure et ses articles L741-1 et suivants ;
- VU** le Code de la sécurité intérieure et ses articles R741-1 et suivants ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-7, L2211-1 et L 2215-1 ;
- VU** le Décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et département ;
- VU** le Décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique - M. RIGOLET-ROZE (Fabrice);
- VU** la circulaire du ministère de l'Intérieur relative à la sécurité des grands rassemblements - NOR INT/E/88/001527 C du 20 avril 1988 ;
- VU** le guide ORSEC départemental du Ministère de l'Intérieur de décembre 2006 ;
- VU** les dispositions générales du plan ORSEC départementale de la Loire-Atlantique et ses modes d'action ;
- VU** le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un évènement de voie publique du ministère de l'Intérieur d'octobre 2018 ;
- VU** les avis des services recueillis dans le cadre de la consultation ;
- CONSIDÉRANT** que le festival HELLFEST qui se déroule sur la commune de Clisson entraîne le rassemblement de plus de 60 000 festivaliers par jour ;
- CONSIDÉRANT** que le festival HELLFEST est de nature à être considéré comme un grand rassemblement ;
- CONSIDÉRANT** que l'ampleur de l'évènement nécessite une coordination des acteurs et la réalisation de dispositions spécifiques ORSEC propre à l'évènement ;

**SUR** proposition du sous-préfet, Directeur de Cabinet, du Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet du Département de la Loire-Atlantique

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Les dispositions spécifiques « Festival HELLFEST » ORSEC du département de la Loire-Atlantique annexées au présent arrêté sont approuvées et d'application immédiate pendant toute la durée du festival.

### **Article 2**

Ce document annule et remplace les dispositions ORSEC « HELLFEST » de juin 2022

### **Article 3**

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Châteaubriant-Ancenis et Saint-Nazaire, les chefs des services déconcentrés, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre de ces dispositions spécifiques, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour des raisons de sécurité, le contenu du plan ORSEC « Festival HELLFEST » ne fera pas l'objet d'une publication.

Nantes, le 09 JUIN 2023  
Pour le préfet et par délégation  
le sous-préfet, directeur de cabinet  
Le Préfet

François DRAPÉ